

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2025/027**

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
10	6	9
Date de la convocation		
23 septembre 2025		
Date d'affichage		
<b>Objet :</b> ONF Etat d'assiette et destination des coupes de bois – Parcelle 3		

Séance du 30 septembre 2025

L'an Deux mil vingt cinq  
Et 30 septembre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), CHICON Pierre, PREVOST Yvette.

**Absents ayant donné pouvoir :**  
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis  
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAULT Jean-Claude  
ZIELNSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Absent non excusé :** MAIO Max

**Secrétaire de séance :** PREVOST Yvette

*VU le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;*

*VU la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 22/09/2025 pour l'exercice 2026 ;*

**A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous :**

**Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2026**

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
3	7.51	Coupe secondaire	BO : Vente BI : Affouage	2025	Apport de lumière à la régénération

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2026 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :**

• **DECIDE ET ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

**Tableau 3 : Décisions de la commune**

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
3				

• **DECIDE** de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2026, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits BO = bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois énergie	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
3	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input checked="" type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> Bois sur pied <input checked="" type="checkbox"/> Bois façonné	

\*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. QUÉRET Jean-Louis, M. GARULT Jean-Claude, M. COMPÉRAT Jean-Raymond.

• **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Louis QUÉRET



Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025



ID : 089-218900769-20250930-2025\_027-DE